

Le premier rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 vers une économie verte et équitable

L'année 2011 a été marquée par une conjonction de crises : économiques, financières, technologiques et politiques. Ces différents évènements dont les conséquences pèseront encore longtemps sur nos sociétés, doivent nous conduire à prendre conscience du fait que les limites physiques et biologiques de notre planète ne se négocient pas, et nous imposent de revoir profondément notre approche du développement.

Tous ces constats nous incitent à réagir vite. Il est impératif non seulement de limiter nos impacts environnementaux à leur dimension soutenable, mais aussi de renforcer notre capacité collective à nous adapter à ce monde en évolution rapide, de rendre nos territoires plus robustes, d'accélérer les mutations économiques nécessaires, de consolider notre cohésion sociale pour répondre aux besoins de chacun et des plus vulnérables. La prise de conscience de ces enjeux progresse fortement dans notre pays, et de nombreuses initiatives se développent en faveur d'une économie plus verte et plus équitable.

Un an après l'adoption de la SNDD par le comité interministériel pour le développement durable (CIDD), le premier rapport au Parlement sur sa mise en œuvre, prévu par l'article 1 de la loi de programmation pour le Grenelle de l'environnement, a été réalisé. Il a fait appel à différents contributeurs privés et publics (ONG, associations d'élus, entreprises...) et présente l'état des lieux de la France au regard de la prise en compte des enjeux de développement durable identifiés par la SNDD 2010-2013.

Adoptée le 27 juillet 2010 par le CIDD, la SNDD 2010-2013 a fait appel pour son élaboration aux modes de concertation mis en place par le Grenelle de l'environnement. Tout le Grenelle de l'environnement est dans la SNDD mais celle-ci, élaborée en 2009-2010 dans un contexte déjà en mutation profonde, ne s'y limite pas. Afin de développer des voies pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des personnes et de la société, les enjeux économiques et sociaux sont associés étroitement aux enjeux environnementaux.

Comme les choix stratégiques de cette stratégie nationale, les indicateurs associés ont aussi été définis, à l'image du Grenelle, en concertation avec les représentants des collectivités, des entreprises, de l'État, des associations et des syndicats. En proposant un cadre d'orientation élaboré en commun, la SNDD dessine les voies de transition vers une économie verte et équitable.

2ème rapport au Parlement 2012 : une construction participative

Les objectifs du développement durable prennent progressivement une place croissante dans notre société, et la mise en œuvre de modes de développement plus durables implique l'ensemble des acteurs de la société. C'est pourquoi, outre les Ministères et services de l'État, ce premier rapport a fait appel à différents contributeurs privés et publics (ONG, fondations, associations d'élus, entreprises, etc.) ainsi qu'aux membres du CNDDGE.

Chaque lecteur du présent rapport est invité à apporter sa contribution à l'élaboration du prochain rapport 2012, en tenant informé le bureau de la SNDD, à la Délégation au développement durable du MEDDTL des actions marquantes, évolutions ou projets qui s'inscrivent dans ces choix stratégiques.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Ce premier rapport au Parlement présente de manière synthétique un panorama de l'appropriation par les acteurs publics et privés de la société française des grandes mutations identifiées par la SNDD 2010-2013 :

- mutations climatiques, énergétiques et gestion des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables ;
- mutations économiques et technologiques ;
- mutations sociales ;
- mutations en matière de formation et d'éducation ;
- mutations en matière de gouvernance.

Au travers de multiples réalisations et initiatives de terrain, une nouvelle forme de développement apparaît, délibérément orientée vers les technologies innovantes qui permettent de limiter les gaspillages, de récupérer les matériaux, d'économiser l'énergie ou l'eau, de préserver la qualité des espaces... Mais faisant aussi place pour de nouvelles organisations, des coopérations entre acteurs, des partages d'usages d'un bien, ou des circuits courts associant des objectifs de lien social et de compétitivité. Les rôles respectifs des acteurs publics, privés ou associatifs évoluent rapidement, dans un contexte où le poids de la dette ne doit pas être reporté sur les générations futures.

Les 9 défis de la SNDD 2010-2013

1. Consommation et production durable



2. Société de la connaissance



3. Gouvernance



4. Changement climatique et énergies



5. Transport et mobilité durables



6. Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles



7. Santé publique, prévention et gestion des risques



8. Démographie, immigration, inclusion sociale



9. Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde



Pour faciliter sa lecture, le rapport a adopté une structure identique à celle de la SNDD. Il comporte ainsi pour chacun des 9 défis :

- une introduction synthétisant les évolutions marquantes du contexte national, européen et international ainsi que les principaux axes des politiques publiques ;
- la mise en valeur de l'un des indicateurs nationaux de développement durable ;
- puis, en appui de chaque choix stratégique de la SNDD, les points marquants de mise en oeuvre de politiques publiques, mais aussi des exemples d'initiatives portées par d'autres types d'acteurs (collectivités territoriales, entreprises, associations...) contribuant aussi à ces objectifs stratégiques.

Pour la première fois, l'évolution d'objectifs chiffrés sur lesquels la France s'est engagée (dans le cadre d'engagements nationaux et internationaux de la France), qui ont été repris par la SNDD, a été renseignée.

L'une des autres innovations de ce premier rapport, concerne les indicateurs de développement durable. L'intégralité du tableau de bord de la SNDD est présenté, y compris les indicateurs complémentaires.

Ce tableau de bord de la SNDD a été conçu par une commission de concertation (Conseil national de l'information statistique (CNIS), Conseil économique, social et environnemental, CNDDGE), appuyé par le Commissariat Général au développement durable et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Il a été présenté lors de la première conférence nationale sur les indicateurs de développement durable le 20 janvier 2010 et adopté, avec la SNDD, par le Comité interministériel de développement durable le 27 juillet 2010.

Le tableau de bord se structure en 3 niveaux :

- 4 indicateurs de contexte économique et social
- 15 indicateurs phares
- 34 indicateurs complémentaires

Cette sélection d'indicateurs correspond à l'organisation en 9 défis de la stratégie. Les indicateurs de développement durable présentés dans ce premier rapport annuel sont également disponibles sur le site du ministère rubrique « développement durable » :

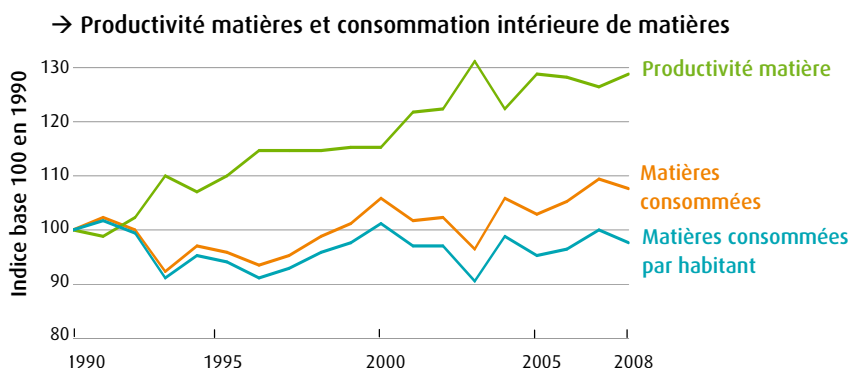
www.developpement-durable.gouv.fr

et

www.gouvernement.fr/gouvernement

Défi n°1

Indicateur phare 1.1.1 : la productivité matières



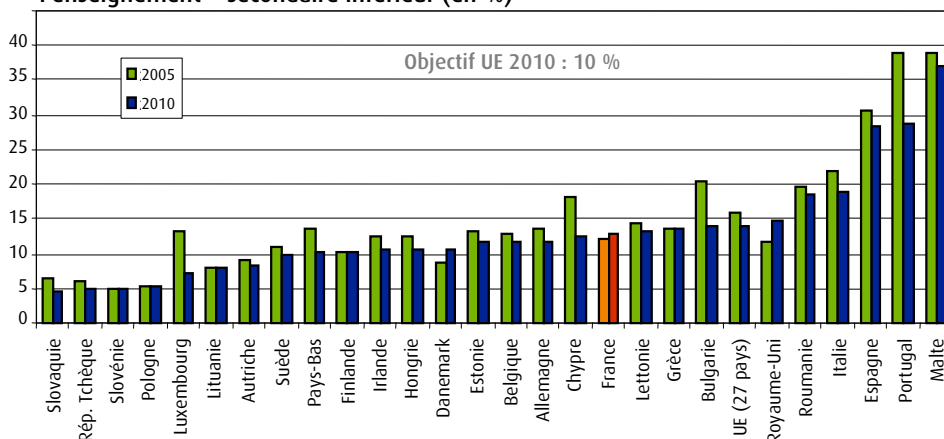
La productivité matières a augmenté en France de 29 % entre 1990 et 2008, la consommation de matières par habitant reste stable.

Source : SOeS - Insee, 2011. Métropole et Dom.

Défi n°2

Indicateur phare 2.1.1 : sorties précoces du système scolaire

→ Part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur (en %)



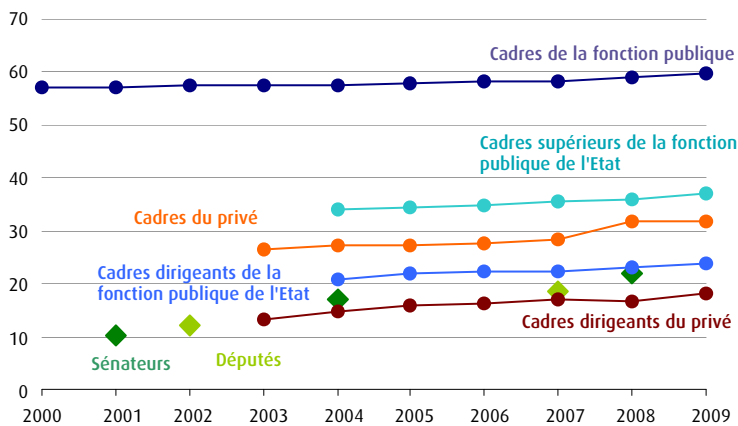
Avec 12,8 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les 18-24 ans en 2010, la France est légèrement au-dessus de la cible des 10 % visée par l'Union européenne en 2020. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'accès à l'emploi par l'éducation et la formation.

Source : Eurostat, 2010 (calcul à partir de l'enquête sur les forces de travail).

Défi n°3

Indicateur phare 3.1.1 : participation des femmes aux instances de gouvernance

→ Part des femmes dans certains emplois ou fonctions (en %)



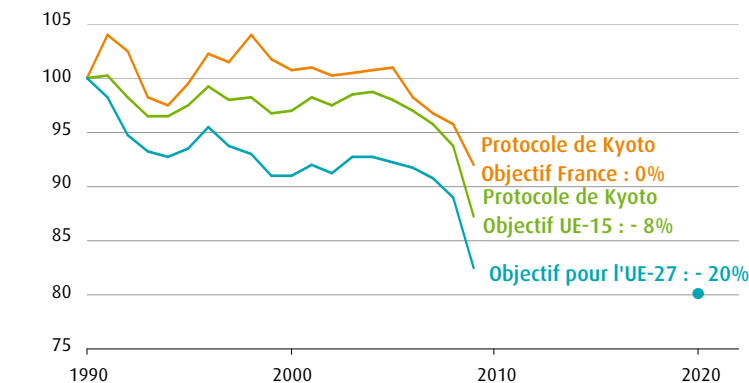
La participation des femmes aux instances de gouvernance progresse mais elle reste encore faible, en retrait par rapport aux pays les plus avancés. Dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD, la France était classée en 2009 au 17ème rang pour l'indice de participation des femmes.

Source : ministère de l'Intérieur - DGAFF - Insee.

Défi n°4

Indicateur phare 4.1.1 : Emissions agrégées des six gaz à effet de serre

→ Évolution des émissions agrégées des six gaz à effet de serre : France et Union européenne



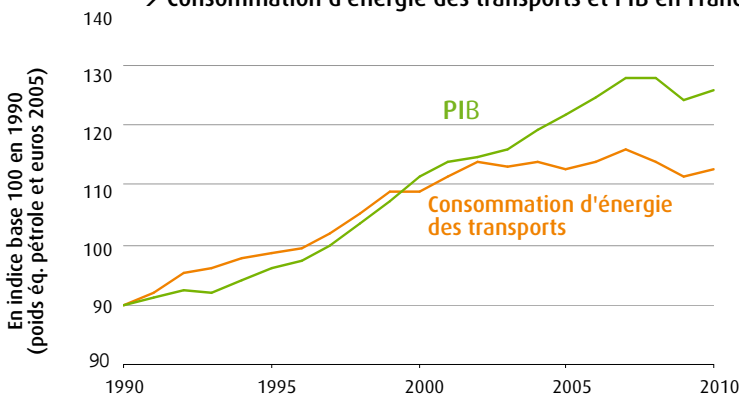
Entre 1990 et 2009, la diminution des émissions de gaz à effet de serre de la France atteint 8,1 %, dépassant ainsi l'objectif de stabilisation du protocole de Kyoto.

Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC mai 2011 (Outre-mer inclus hors PTOM) Agence européenne pour l'environnement, 2011.

Défi n°5

Indicateur phare 5.1.1 : Consommation d'énergie des transports et PIB en France

→ Consommation d'énergie des transports et PIB en France



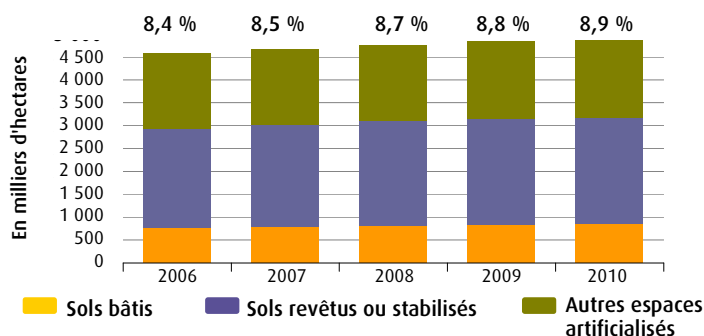
Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis, elle progresse beaucoup plus lentement. Hors biocarburants, cette consommation est revenue en 2010 à son niveau de 1999.

Source : SOeS - Insee, 2011.

Défi n°6

Indicateur phare 6.1.2 : Evolution de l'artificialisation des sols

→ Évolution des zones artificialisées



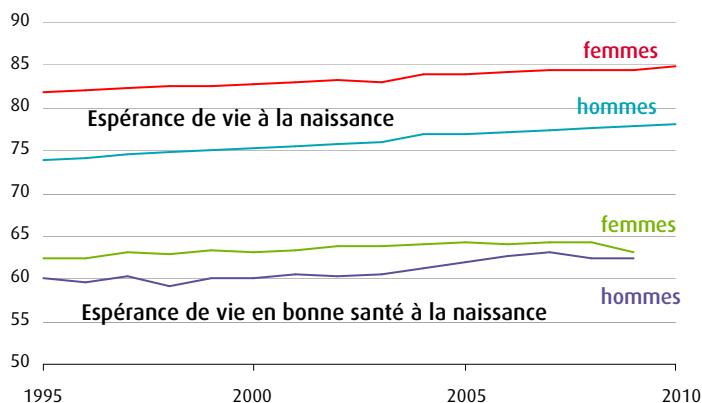
Les espaces artificialisés occupent 4,9 millions d'hectares en 2010, soit près de 9 % de la métropole. Ils se sont accrus d'environ 315 000 hectares entre 2006 et 2010, principalement aux dépens des terres agricoles (58%), mais aussi de milieux semi-naturels. Le rythme de cette consommation d'espace s'est accéléré au cours de la dernière décennie par rapport à la précédente.

Source : ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquête Teruti-Lucas, série révisée, avril 2011.

Défi n°7

Indicateur phare 7.1.1 : Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

→ Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à la naissance en France



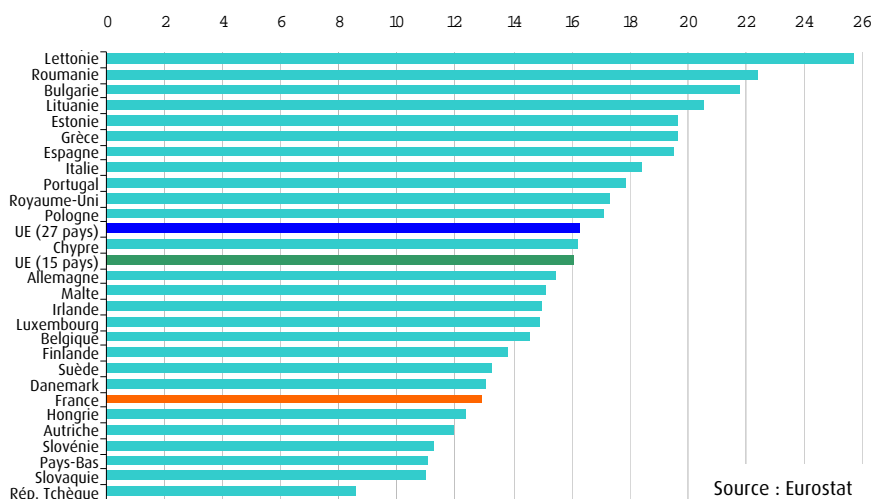
L'espérance de vie à la naissance ou « en bonne santé » continue de s'améliorer. En 2009, elle était estimée à 63,2 ans pour les femmes et 62,5 ans pour les hommes. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. Les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales demeurent importants.

Source : Insee

Défi n°8

Indicateur phare 8.1.1 : Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux

→ Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux en Europe (en %)



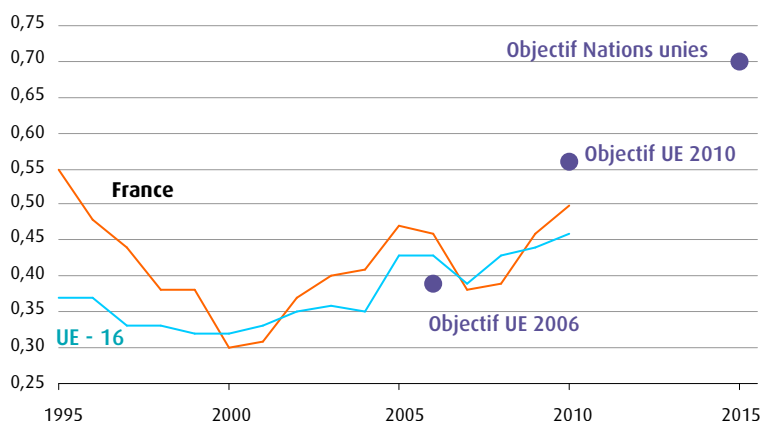
En 2009, 13,5 % des personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 954 euros par mois. Cette proportion est en hausse de 0,5 point par rapport à 2008. La moyenne européenne se situe à 16 % en 2008.

Source : Eurostat

Défi n°9

Indicateur phare 9.1.1 : Aide publique au développement

→ Aide publique au développement (en % du revenu national brut)



En 2010, la France consacre 0,50 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Ce niveau progresse depuis deux ans mais reste en dessous de l'engagement pris auprès des Nations Unies d'atteindre 0,56 % en 2010 et 0,7 % en 2015.

Source : Eurostat

Une large diffusion de la SNDD et du 1er rapport au Parlement



Conformément à la recommandation du CESE en date du 27 janvier 2010, la SNDD a fait l'objet d'une large diffusion auprès notamment des élus, des syndicats, du Comité national de développement durable et du Grenelle de l'environnement (CNDDGE) – qui a en charge son suivi – et de l'ensemble des parties prenantes.

La diffusion a été élargie auprès des entreprises en s'appuyant notamment sur les organisations professionnelles et les réseaux d'entreprises.

Dans le même état d'esprit le 1^{er} rapport a été remis au Parlement le 31 octobre et adressé aux secrétaires généraux des ministères, aux Préfets de région et de département, au CESE et au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), ainsi qu'aux dirigeants des entreprises du SBF 120 et aux membres du Club développement durable des établissements et entreprises publics.

Le 1^{er} rapport au Parlement 2011 et la SNDD 2010-2013 sont disponibles sur le site du ministère rubrique « développement durable »

www.developpement-durable.gouv.fr

Hauts fonctionnaires au développement durable et stratégies ministérielles de développement durable

Le Comité permanent des hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD) existe depuis 2004 ; présidé par le délégué interministériel au développement durable, il est composé de hauts fonctionnaires désignés par chaque ministre. Ceux-ci sont notamment chargés de préparer la contribution de leur administration à la Stratégie nationale de développement durable, de coordonner l'élaboration des plans d'actions correspondants et d'en suivre l'application.

La circulaire interministérielle du 29 septembre 2010 dite de « mise en œuvre de la SNDD » :

- rappelle et conforte la mission des HFDD ;
- demande explicitement aux HFDD de rendre compte annuellement au délégué interministériel au développement durable de l'exercice de leur mission ;
- précise que le Délégué interministériel au développement durable est chargé de préparer le rapport annuel au Parlement prévu dans l'article 1 de la loi Grenelle 2 du 3 août 2009, avec l'appui du Comité permanent des HFDD.

Dans le cadre des travaux du Comité permanent des HFDD, des principes communs de déclinaison de la SNDD dans les stratégies ministérielles ont été proposés (échanciers, mode de concertation, état des lieux des politiques portées et croisement avec les objectifs de la SNDD, modalités de rapportage à la Déléguée interministérielle au développement durable...). Actuellement la grande majorité des ministères ont défini (Culture, Sport, Développement durable, Défense, Intérieur, Agriculture...) ou entamé la mise en œuvre d'une stratégie ministérielle de développement durable avec pour objectif d'avoir une stratégie ministérielle ou des axes de travail prioritaires de développement durable précisés pour 2012.

Pour en savoir plus :

Nicole JENSEN

Nicole.jensen@developpement-durable.gouv.fr

Valéry LEMAITRE

valery.lemaitre@developpement-durable.gouv.fr

le point sur

Commissariat général au développement durable

Délégation au développement durable

3, place de Fontenoy
75007 Paris
Tel. : 01.40.81.21.22

Directrice de la publication
Catherine Larrieu

ISSN
2100-1634

Dépôt légal
Avril 2012